

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2022

Délibération n° 2022-1409

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Approbation du contrat de bassin versant Yzeron pour le financement par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse des actions sur le territoire pour la période 2023-2024

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Madame Anne Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charlot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Ebery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Brossaud (pouvoir à M. Bub), M. Brumm (pouvoir à Mme Burillon), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Dalby (pouvoir à Mme Dehan), M. Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mme Fréty (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Corsale).

Conseil du 12 décembre 2022**Délibération n° 2022-1409**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Approbation du contrat de bassin versant Yzeron pour le financement par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse des actions sur le territoire pour la période 2023-2024

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre du contrat de rivière (2003-2010), le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) a porté plusieurs programmes d'actions menés à l'échelle du bassin versant de l'Yzeron, en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Ce contrat répondant pleinement aux objectifs de maîtrise des risques naturels et de réduction de la pollution des ruisseaux afin de valoriser l'environnement et de préserver la qualité de vie des habitants, la Métropole de Lyon y a pleinement contribué *via* ses compétences et des participations financières.

Le SAGYRC souhaite poursuivre son accompagnement des actions sur le territoire pour la prise en compte des enjeux liés aux milieux aquatiques et à la ressource en eau *via* un contrat de bassin versant Yzeron 2023-2024, multi-partenarial.

La Métropole, structure co-signataire, souhaite renouveler son engagement pour répondre à l'objectif d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau et la préservation de la ressource en eau.

II - Le contrat de bassin versant Yzeron 2023-2024

Les thématiques traitées à travers ce contrat, et pour lesquelles des subventions de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sont attendues, sont les suivantes :

- gestion quantitative de la ressource en eau,
- préservation et restauration des milieux aquatiques,
- gestion des eaux pluviales,
- communication et éducation à la préservation des milieux aquatiques.

La Métropole intervient particulièrement sur la thématique de la gestion quantitative de la ressource en eau, à travers plusieurs actions de réhabilitation des réseaux d'assainissement. Les travaux en découlant auront pour objectif de lutter contre les eaux claires parasites dans les collecteurs tout en permettant de restituer ces eaux au milieu naturel.

Les opérations formalisées dans le contrat sont les suivantes :

- réhabilitation et renouvellement des réseaux d'assainissement permettant de lutter contre les eaux claires parasites sur le bassin versant de l'Yzeron - programme de travaux 2023 et 2024 (une trentaine d'opérations de travaux concernées),

- restructuration et réhabilitation du collecteur d'assainissement présent le long de l'Yzeron et sur son bassin versant,
- réhabilitation du collecteur d'assainissement route de Sain Bel à Marcy-L'Étoile, à proximité du ruisseau des Pierres rouges,
- réhabilitation du collecteur d'assainissement route de Brignais à Tassin-la-Demi-Lune.

À travers ces actions, les enjeux sont la préservation et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques, en résorbant les sources de pollution et en restaurant ces milieux, la maîtrise des prélèvements en eau dans les ressources naturelles et la préservation et la restauration de la qualité des eaux brutes des captages. Ainsi, l'ambition est de restituer annuellement environ 370 000 m³ d'eau claire à la rivière Yzeron et à ses affluents, en réhabilitant plus de 8 km de réseaux.

Les travaux proposés à ce contrat sont estimés à 9 M € HT subventionnés par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse en moyenne à hauteur de 50 % ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'engagement de la Métropole en tant que maître d'ouvrage des opérations formalisées dans le cadre du contrat de bassin versant Yzeron 2023-2024,

b) - le contrat de bassin versant Yzeron 2023-2024 à passer entre la Métropole et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ledit contrat et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Les recettes** d'investissement correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme prévue en individualisation en 2023 et 2024 à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 14 décembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221212-294982-DE-1-1 Date de télétransmission : 14 décembre 2022 Date de réception préfecture : 14 décembre 2022
